

Jalon 32

Compréhension de
la valeur des
écosystèmes

La société québécoise comprend mieux sa dépendance envers les services fournis par les écosystèmes, connaît la valeur de ces derniers et le rôle de l'économie circulaire dans leur protection

Pourquoi ce jalon?

- Comprendre l'interdépendance entre la société québécoise et les services écosystémiques (eau potable, sols fertiles, pollinisation, air pur, biodiversité) constitue une étape clé pour protéger et restaurer les milieux naturels. Cette prise de conscience collective permet de réduire leur dégradation et d'accroître la résilience face aux changements climatiques.
- Reconnaître la valeur écologique, sociale, culturelle et économique des écosystèmes contribue à réduire la dépendance à des ressources fragiles et limitées. L'économie circulaire, en privilégiant la sobriété, la mutualisation et la régénération, devient un levier central de protection et de valorisation du capital naturel.
- Des écosystèmes sains fournissent des services essentiels qui améliorent directement la qualité de vie : régulation climatique, réduction des risques d'inondations, alimentation diversifiée, espaces de loisir et bienfaits pour la santé physique et mentale.
- Ce jalon suppose aussi une transformation culturelle : dépasser une vision anthropocentrée de la nature comme simple « ressource » pour reconnaître son rôle intrinsèque et vital. Inspirée notamment des savoirs autochtones et de l'écosophie, cette évolution culturelle et philosophique ancre l'économie circulaire dans une logique d'harmonie avec le vivant.

Niveau d'avancement

Mauvaise direction	On est au point mort	On se prépare	On est en route	On est bien avancés	Jalon atteint
--------------------	----------------------	---------------	-----------------	---------------------	---------------

Qui doit être mobilisé



Gouvernements et organismes publics



Milieu de l'éducation et de la recherche



Milieu des affaires et du travail



Milieu associatif et citoyen

Comment pourrait-on s'y rendre ?

- Déployer des programmes structurés de sensibilisation et d'éducation à la biodiversité et aux services écosystémiques dans les écoles, entreprises et institutions (ex. [Québec'ERE](#)), y compris l'éducation par la nature (ÉPN).

- Valoriser les savoirs autochtones qui conçoivent l'humain comme partie intégrante du vivant et s'appuyer sur leurs pratiques de gestion durable du territoire.
- Renforcer l'expertise municipale, notamment dans les petites municipalités, par du financement, des formations et des outils techniques de conservation.
- Donner une personnalité juridique à certains éléments naturels : au Québec, la rivière Magpie (Côte-Nord) a déjà obtenu ce statut grâce à la mobilisation autochtone ; ce modèle peut être élargi à d'autres écosystèmes.
- Réformer les lois existantes : élargir le [Règlement sur la protection des habitats fauniques](#) aux terres privées ; adapter la [Loi concernant l'expropriation](#) pour faciliter l'acquisition de terrains écologiques par les municipalités ; renforcer les restrictions d'aménagement dans les milieux sensibles, inspirées du [Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal concernant les milieux naturels](#).
- Intégrer systématiquement la valeur des services écosystémiques dans les politiques publiques, les budgets municipaux et les décisions d'aménagement (ex. paiements pour services écosystémiques, comptabilité environnementale).
- Multiplier les projets de restauration écologique (milieux humides, corridors écologiques, reboisement) par des partenariats publics-privés inscrits dans des stratégies circulaires territoriales.
- Valoriser les liens entre santé humaine et santé des écosystèmes dans les politiques de prévention (réduction du stress, santé mentale, bien-être physique).

Qu'est-ce qui peut faciliter ce changement ?

- Objectif gouvernemental de protéger 30 % du territoire québécois d'ici 2030 ([Conserver la biodiversité et favoriser l'accès à la nature- Plan nature 2030](#)).
- Présence d'organismes actifs de sensibilisation et de conservation : [Québec'ERE](#), [Nature Conservancy Canada](#), [Nature Québec](#), etc.
- Implication des milieux de recherche : [Centre de la science de la biodiversité du Québec](#) (CSBQ), [Institut québécois de la biodiversité](#) (IQBIO), [Ouranos](#), [Réseau de suivi de la biodiversité du Québec](#), [Centre québécois du droit de l'environnement](#) (CQDE).
- Présence d'un cadre réglementaire solide : [Loi sur la qualité de l'environnement](#), [Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune](#), [Loi sur la conservation du patrimoine naturel](#).
- Visibilité internationale grâce à l'accueil du [Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique](#) à Montréal, renforçant le rôle du Québec comme acteur de référence.
- Culture croissante d'économie collaborative, de mutualisation et de réemploi ([Renaissance](#), [Recyclo-centre](#) à Sorel-Tracy), appuyée par un réseau de recyclage et réutilisation en expansion.

Qu'est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre ?

- Manque de financement stable et tendance à la baisse des budgets pour les aires protégées.

- Fragmentation des compétences entre niveaux de gouvernance (fédéral, provincial, municipal), générant incohérences et retards.
- Pressions économiques et industrielles privilégiant encore la croissance et les projets d'infrastructures au détriment de la conservation.
- Risque de compétition internationale : certaines juridictions moins strictes pourraient attirer des investissements au détriment des standards québécois.
- Difficulté de transformation culturelle : dépasser une vision utilitariste et anthropocentrée demande du temps et une évolution profonde des mentalités.
- Manque d'adhésion culturelle : perception que la conservation freine le développement, difficulté à modifier les comportements individuels et collectifs.

Qu'est-ce qu'il reste à éclaircir ?

- Comment intégrer de manière systématique la valeur économique et sociale des services écosystémiques dans les décisions publiques et privées ?
- Quels mécanismes de financement pérennes (fonds verts, partenariats, incitatifs fiscaux) peuvent soutenir la conservation et la restauration des écosystèmes ?
- Comment assurer une gouvernance cohérente et coordonnée entre gouvernements, municipalités, entreprises, citoyennes et citoyens ?
- Comment concilier urbanisation croissante, aménagement du territoire et préservation de la biodiversité ?
- Quels indicateurs permettraient de mesurer l'apport réel de l'économie circulaire à la protection des écosystèmes (résilience, réduction des pressions, régénération) ?
- Comment concilier valorisation économique des services écosystémiques et reconnaissance de leur valeur intrinsèque, sans réduire la nature à une simple marchandise ?

Ressources

- Arne Naess et Yerly François. 2021. L'écologie profonde
- Baptiste, M. 2020. Manières d'être vivant
- Champagne, E-P. 2021. [Un nouveau statut juridique pour mieux protéger la rivière Magpie](#)
- Chemins de transition. 2023. [Fiche jalon 67, défi territoire](#)
- Gouvernement du Québec. [Plan pour une économie verte 2030](#)
- Guattari, F. 2009. Qu'est-ce que l'écophilosophie
- Millennium Ecosystem Assessment. (s.d.). [Ecosystems and Human Well-being](#)
- Rockström, et al. 2009. [Planetary Boundaries: Exploring the Safe Operating Space for Humanity](#). Ecology and Society 14(2): 32
- Taïx, C. 2017. [La Nouvelle-Zélande dot e un fleuve d'une personnalité juridique](#)
- Université Laval. (s.d.). [Qu'est-ce que l'éducation par la nature?](#)

À propos

Cette fiche jalon met en lumière des pistes d'action concrètes et contextualisées pour accélérer la transition. Elle n'est pas prescriptive, mais vise à alimenter la réflexion, stimuler la mobilisation et favoriser l'alignement des efforts vers la [vision 2050: un futur circulaire souhaitable pour le Québec](#). Vos contributions pour l'enrichir sont les bienvenues à : info@rrecq.ca